COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA/ DU / Aménagement/ Grands Projets/Mobilité

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Rapport n° 16/5-21

OBJET REVISION « ALLEGEE » N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

BILAN DE LA CONCERTATION
ARRET DU PROJET DE PLU

I) Contexte

A la date du 26 octobre 2013, le conseil municipal a approuvé la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

La Ville a lancé la révision « allégée » du PLU par la Délibération du 26 septembre 2015, afin de faire évoluer le document en fonction du projet de l'Etat et au vu des nouveaux cadres législatifs et règlementaires en vigueur.

L'ensemble des modalités de concertation ont été mises en œuvre, ce qui permet de faire un bilan de la démarche de concertation.

II) Rappel des objectifs poursuivis par la révision « allégée »

L'objet de cette révision « allégée » porte sur la réduction de l'Espace Boisé Classé (EBc) de la Providence, au droit des places de parking du projet de construction des sièges de la DEAL et de la DIECCTE.

Cette suppression, et donc la création des places de parking, devra se faire à minima, en respectant autant que possible les enjeux paysagers du site et dans la mesure du possible être compensée.

Les parkings qui doivent se faire aux emplacements grevés par un EBc à ce jour, devront avoir :

- *un raisonnement paysager* : plusieurs localisations pour une insertion adaptée au site, atténuant l'impact visuel, le moins impactant pour le Parc de la Providence, préservant la grande allée centrale du Parc qui offre une perspective paysagère depuis le boulevard de la Providence, et le moins visible depuis l'espace public ;

- *un impact réduit sur le boisement existant* : conserver le maximum d'arbres présents et les valoriser ;

- *un choix réversible et évolutif* : préserver au maximum la perméabilité du sol ;

- *une réponse à l'enjeu d'assainir le site* : valorisation et mise en lumière du site par une meilleure ouverture et donc un meilleur entretien ;

- *une réduction des nuisances* : limiter l'impact du chantier sur le fonctionnement actuel et sur la végétation sur des sites non concernés par l'aménagement.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160917-16521-DE
en date du 27/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16521

Rapport n° 16/5-21

Ces objectifs respectent le principe, institué lors de la révision de 2013, de suppressions d'EBc là où les collectivités ont des projets d'aménagement majeurs.

III) Modalité de la concertation

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, la Délibération du 25 septembre 2016 ont prévu les modalités de concertation à mettre en œuvre.

Aussi, les modalités de concertation avec la population sur la révision du PLU ont été les suivantes :

- la mise à disposition d'un registre d'observations à l'Hôtel de Ville et à la Mairie Annexe de la Providence du 1er février au 1er avril 2016, dont la présence a été signalée par un avis en l'Hôtel de Ville et dans les Mairies Annexes, ainsi que dans la presse et rappelée lors des différentes réunions ;

- la mise à disposition d'un dossier de présentation du projet, à l'Hôtel de Ville et à la Mairie Annexe de la Providence ;

- l'affichage de 3 panneaux d'information au format A0, à l'Hôtel de Ville et à la Mairie Annexe de la Providence ;

- la tenue d'une réunion d'information auprès du Conseil de Secteur de la Providence le 21 mars 2016 ;

- la tenue d'une réunion publique permettant à la population de prendre connaissance du projet et permettant de conduire les discussions sur le projet ; la population a pu être informée de cette réunion qui a eu lieu le mercredi 23 mars 2016 par le biais d'affiches A3 disposées en l'Hôtel de Ville, d'avis dans les Mairies Annexes, d'avis dans la presse, d'avis sur le site web de la Ville et de l'Etat ; cette réunion a permis de présenter les objectifs de la «révision allégée », le projet de modification des Espaces Boisés classés (EBc) ;

- une mise à disposition des informations sur le site web de la Ville et celui de l'Etat ;

- l'insertion dans la presse locale d'avis annonçant les rendez-vous prévus dans le cadre de la concertation ainsi que par voie d'affichage en Mairie.

Ultérieurement et une fois le projet arrêté par le Conseil Municipal, le PLU fera l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées, puis d'une enquête publique.

IV Bilan de la concertation

A l'issue de la mise en œuvre de l'ensemble des modalités de concertation, le bilan de la concertation a pu être dressé.

Pour le public qui s'est déplacé, le projet de PLU présenté a reçu un accueil favorable. Les suppressions d'Espace Boisé classé nécessaires à l'aménagement de la zone seront en partie compensées par de nouvelle création d'EBc dans le même périmètre. En termes d'impact du projet de PLU sur les formes urbaines produites, les avis en général ont été favorables aux images présentées.

Rapport n° 16/5-21

La demande en infrastructure routière a été récurrente pour résorber les embouteillages aux heures de pointes sur le quartier, cette demande est déjà prise en compte dans le PLU en vigueur au travers d'emplacements réservés dont la réalisation effective est en cours de programmation par la CINOR.

En ce sens, la réunion publique a eu pour effet positif de recenser les difficultés de fonctionnement du secteur et les besoins des riverains en équipement de proximité : problèmes de dessertes.

V Projet du PLU allégé

Sur la base des éléments ci-avant, il est proposé d'arrêter le projet de PLU en application de article L. 153-14 et L. 153-34 du Code de l'Urbanisme, ce dernier étant par ailleurs prêt pour être soumis pour avis aux personnes publiques associées.

Pour rappel, cette révision allégée est soumise à une évaluation environnementale, l'impact du projet sur l'environnement a donc été analysé, ainsi que les mesures compensatoires. Les orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables

Le projet de PLU allégée comporte :

- *un extrait du rapport de présentation* qui actualise l'évaluation environnementale du PLU en prenant en compte la modification des EBc sur le secteur de la Providence.

- *des pièces graphiques modifiées* selon les suppressions et les créations d'EBc nécessaires à la réalisation du projet de l'Etat.

Le projet de révision allégée, joint en annexe, respecte les quatre orientations du PADD qui s'applique à l'ensemble du territoire.

Ainsi, les déclassements envisagés ne concernent qu'une infime partie d'EBc du PLU de 2013, soit une superficie de 0,73 ha, ce qui représente environ 0,008% des EBc. Par ailleurs, comme mesures compensatoires le projet propose le reclassement de 0,3 ha en EBc.

Cette évolution d'EBc sera notamment analysée lors d'un passage en Commission de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), dont l'avis devra être annexé au projet soumis à l'enquête publique.

Le dossier du PLU révisé et le bilan de la concertation sont consultables en Mairie.

VI Conclusion

En conséquence, je vous demande :

1) de tirer le bilan de la concertation, qui est joint en annexe à la présente Délibération, en application de l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme ;

2) d'arrêter le projet de révision allégée du PLU, qui est joint en annexe à la présente Délibération, au sens de l'article L.153-14 et R153-3 du Code l'Urbanisme ;

Rapport n° 16/5-21

3) de soumettre le projet arrêté de révision allégée du PLU à l'avis des personnes publiques associées lors d'un examen conjoint prévue à l'article L. 153-34 du Code de l'Urbanisme; et à celui de la Commission Départementale de la Nature des paysages et des Sites (CDNPS) selon article R. 341-16 du Code de l'Environnement.

La présente Délibération et le projet de PLU annexé seront transmis :

a- au Préfet de la Région et du Département de la Réunion ;

b- aux Présidents :

- du Conseil Régional,
- du Conseil Départemental,
- de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- de la Chambre des Métiers,
- de la Chambre d'Agriculture,
- du Parc National de la Réunion ;

c- au Président de la CINOR, chargé de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, du Programme Local de l'Habitat et de l'Organisation des Transports Urbains ;
d- au Président du TCO, chargé d'un Schéma de Cohérence Territoriale limitrophe ;

e- à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites

Conformément à l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente Délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département et sera également publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L. 153-34 du Code de l'Urbanisme, le projet arrêté fera l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou de la commune, et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9.

En outre, le dossier définitif du projet de PLU, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

NB Le dossier de révision du PLU et le bilan de la concertation peuvent être librement consultés auprès de la Direction Aménagement/ Grand Projets/ Mobilité - 1er étage de l'Hôtel de Ville - aux jours et heures ouvrables de l'administration communale, soit du lundi 16h00 et le vendredi de 8h00 à 11h00.

Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:10

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160917-16521-DE
en date du 27/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16521

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA/ DU / Aménagement/ Grands Projets/Mobilité

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Rapport n° 16/5-21

OBJET REVISION « ALLEGEE » N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

BILAN DE LA CONCERTATION
ARRET DU PROJET DE PLU

I) Contexte

A la date du 26 octobre 2013, le conseil municipal a approuvé la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

La Ville a lancé la révision « allégée » du PLU par la Délibération du 26 septembre 2015, afin de faire évoluer le document en fonction du projet de l'Etat et au vu des nouveaux cadres législatifs et règlementaires en vigueur.

L'ensemble des modalités de concertation ont été mises en œuvre, ce qui permet de faire un bilan de la démarche de concertation.

II) Rappel des objectifs poursuivis par la révision « allégée »

L'objet de cette révision « allégée » porte sur la réduction de l'Espace Boisé Classé (EBc) de la Providence, au droit des places de parking du projet de construction des sièges de la DEAL et de la DIECCTE.

Cette suppression, et donc la création des places de parking, devra se faire à minima, en respectant autant que possible les enjeux paysagers du site et dans la mesure du possible être compensée.

Les parkings qui doivent se faire aux emplacements grevés par un EBc à ce jour, devront avoir :

- *un raisonnement paysager* : plusieurs localisations pour une insertion adaptée au site, atténuant l'impact visuel, le moins impactant pour le Parc de la Providence, préservant la grande allée centrale du Parc qui offre une perspective paysagère depuis le boulevard de la Providence, et le moins visible depuis l'espace public ;

- *un impact réduit sur le boisement existant* : conserver le maximum d'arbres présents et les valoriser ;

- *un choix réversible et évolutif* : préserver au maximum la perméabilité du sol ;

- *une réponse à l'enjeu d'assainir le site* : valorisation et mise en lumière du site par une meilleure ouverture et donc un meilleur entretien ;

- *une réduction des nuisances* : limiter l'impact du chantier sur le fonctionnement actuel et sur la végétation sur des sites non concernés par l'aménagement.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160917-16521-DE
en date du 27/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16521

Rapport n° 16/5-21

Ces objectifs respectent le principe, institué lors de la révision de 2013, de suppressions d'EBc là où les collectivités ont des projets d'aménagement majeurs.

III) Modalité de la concertation

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, la Délibération du 25 septembre 2016 ont prévu les modalités de concertation à mettre en œuvre.

Aussi, les modalités de concertation avec la population sur la révision du PLU ont été les suivantes :

- la mise à disposition d'un registre d'observations à l'Hôtel de Ville et à la Mairie Annexe de la Providence du 1er février au 1er avril 2016, dont la présence a été signalée par un avis en l'Hôtel de Ville et dans les Mairies Annexes, ainsi que dans la presse et rappelée lors des différentes réunions ;

- la mise à disposition d'un dossier de présentation du projet, à l'Hôtel de Ville et à la Mairie Annexe de la Providence ;

- l'affichage de 3 panneaux d'information au format A0, à l'Hôtel de Ville et à la Mairie Annexe de la Providence ;

- la tenue d'une réunion d'information auprès du Conseil de Secteur de la Providence le 21 mars 2016 ;

- la tenue d'une réunion publique permettant à la population de prendre connaissance du projet et permettant de conduire les discussions sur le projet ; la population a pu être informée de cette réunion qui a eu lieu le mercredi 23 mars 2016 par le biais d'affiches A3 disposées en l'Hôtel de Ville, d'avis dans les Mairies Annexes, d'avis dans la presse, d'avis sur le site web de la Ville et de l'Etat ; cette réunion a permis de présenter les objectifs de la «révision allégée », le projet de modification des Espaces Boisés classés (EBc) ;

- une mise à disposition des informations sur le site web de la Ville et celui de l'Etat ;

- l'insertion dans la presse locale d'avis annonçant les rendez-vous prévus dans le cadre de la concertation ainsi que par voie d'affichage en Mairie.

Ultérieurement et une fois le projet arrêté par le Conseil Municipal, le PLU fera l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées, puis d'une enquête publique.

IV Bilan de la concertation

A l'issue de la mise en œuvre de l'ensemble des modalités de concertation, le bilan de la concertation a pu être dressé.

Pour le public qui s'est déplacé, le projet de PLU présenté a reçu un accueil favorable. Les suppressions d'Espace Boisé classé nécessaires à l'aménagement de la zone seront en partie compensées par de nouvelle création d'EBc dans le même périmètre. En termes d'impact du projet de PLU sur les formes urbaines produites, les avis en général ont été favorables aux images présentées.

Rapport n° 16/5-21

La demande en infrastructure routière a été récurrente pour résorber les embouteillages aux heures de pointes sur le quartier, cette demande est déjà prise en compte dans le PLU en vigueur au travers d'emplacements réservés dont la réalisation effective est en cours de programmation par la CINOR.

En ce sens, la réunion publique a eu pour effet positif de recenser les difficultés de fonctionnement du secteur et les besoins des riverains en équipement de proximité : problèmes de dessertes.

V Projet du PLU allégé

Sur la base des éléments ci-avant, il est proposé d'arrêter le projet de PLU en application de article L. 153-14 et L. 153-34 du Code de l'Urbanisme, ce dernier étant par ailleurs prêt pour être soumis pour avis aux personnes publiques associées.

Pour rappel, cette révision allégée est soumise à une évaluation environnementale, l'impact du projet sur l'environnement a donc été analysé, ainsi que les mesures compensatoires. Les orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables

Le projet de PLU allégée comporte :

- *un extrait du rapport de présentation* qui actualise l'évaluation environnementale du PLU en prenant en compte la modification des EBc sur le secteur de la Providence.

- *des pièces graphiques modifiées* selon les suppressions et les créations d'EBc nécessaires à la réalisation du projet de l'Etat.

Le projet de révision allégée, joint en annexe, respecte les quatre orientations du PADD qui s'applique à l'ensemble du territoire.

Ainsi, les déclassements envisagés ne concernent qu'une infime partie d'EBc du PLU de 2013, soit une superficie de 0,73 ha, ce qui représente environ 0,008% des EBc. Par ailleurs, comme mesures compensatoires le projet propose le reclassement de 0,3 ha en EBc.

Cette évolution d'EBc sera notamment analysée lors d'un passage en Commission de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), dont l'avis devra être annexé au projet soumis à l'enquête publique.

Le dossier du PLU révisé et le bilan de la concertation sont consultables en Mairie.

VI Conclusion

En conséquence, je vous demande :

1) de tirer le bilan de la concertation, qui est joint en annexe à la présente Délibération, en application de l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme ;

2) d'arrêter le projet de révision allégée du PLU, qui est joint en annexe à la présente Délibération, au sens de l'article L.153-14 et R153-3 du Code l'Urbanisme ;

Rapport n° 16/5-21

3) de soumettre le projet arrêté de révision allégée du PLU à l'avis des personnes publiques associées lors d'un examen conjoint prévue à l'article L. 153-34 du Code de l'Urbanisme; et à celui de la Commission Départementale de la Nature des paysages et des Sites (CDNPS) selon article R. 341-16 du Code de l'Environnement.

La présente Délibération et le projet de PLU annexé seront transmis :

a- au Préfet de la Région et du Département de la Réunion ;

b- aux Présidents :

- du Conseil Régional,
- du Conseil Départemental,
- de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- de la Chambre des Métiers,
- de la Chambre d'Agriculture,
- du Parc National de la Réunion ;

c- au Président de la CINOR, chargé de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, du Programme Local de l'Habitat et de l'Organisation des Transports Urbains ;
d- au Président du TCO, chargé d'un Schéma de Cohérence Territoriale limitrophe ;

e- à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites

Conformément à l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente Délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département et sera également publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L. 153-34 du Code de l'Urbanisme, le projet arrêté fera l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou de la commune, et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9.

En outre, le dossier définitif du projet de PLU, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

NB Le dossier de révision du PLU et le bilan de la concertation peuvent être librement consultés auprès de la Direction Aménagement/ Grand Projets/ Mobilité - 1er étage de l'Hôtel de Ville - aux jours et heures ouvrables de l'administration communale, soit du lundi au jeudi de 08h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 11h00.

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Délibération n° 16/5-21

OBJET REVISION « ALLEGEE » N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

BILAN DE LA CONCERTATION
ARRET DU PROJET DE PLU

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 153-31, L. 153-34, L. 103-2, L. 103-6, L. 153-14, R. 153-3 et R. 153-21 ;

Vu la révision générale du PLU telle qu'adoptée le 26 octobre 2013 ;

Vu la Délibération n° 15/5-29 du Conseil Municipal du 26 septembre 2015 prescrivant le lancement de la procédure de la révision « allégée » ainsi que les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation

Vu le bilan de la concertation ;

Sur le RAPPORT N° 16/5-21 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre ESPERET, 11ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1 Tire le bilan de la concertation sur la révision « allégée » du Plan local d'Urbanisme joint en annexe à la présente Délibération

ARTICLE 2 Arrête le projet de révision « allégée » en annexe de la présente Délibération

ARTICLE 3 Le projet arrêté sera soumis pour avis aux Personnes publiques associées et consultées sur la révision du PLU « allégée » lors de l'examen conjoint, ainsi qu'à la Commission Départementale de la Nature des paysages et des Sites.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160917-16521-DE
en date du 27/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16521

Délibération n° 16/5-21

La présente Délibération et le projet arrêté seront transmis au Préfet, aux Présidents du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la CINOR, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers, de la Chambre d'Agriculture, du Parc National des Hauts de la Réunion et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale limitrophes compétents et aux Maires des Communes limitrophes.

ARTICLE 4 Le projet arrêté de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme sera mis à la disposition du public en Mairie aux jours et heures ouvrables de l'administration.

ARTICLE 5 La présente Délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et dans les mairies annexes pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:10

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160917-16521-DE
en date du 27/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16521

BILAN DE LA CONCERTATION

préalable à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Denis

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160917-16521-DE
en date du 27/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16521

Introduction

Par délibération en date du 26 septembre 2015, le Conseil Municipal a décidé des modalités de la concertation et des objectifs poursuivis en application de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme :

- **Les modalités de la concertation :**

1. la mise à disposition d'un registre d'observations à l'Hôtel de Ville et à la Mairie annexe de la Providence;

2. la mise à disposition d'un dossier de présentation du projet, à l'Hôtel de Ville et à la Mairie Annexe de la Providence ;

3. l'affichage de 3 panneaux d'information au format A0 à l'Hôtel de Ville et à la Mairie annexe de la Providence ;

4. la tenue d'une réunion d'information auprès du Conseil de Secteur de La Providence ;

5. la tenue d'une réunion publique permettant à la population de prendre connaissance du projet permettant de conduire les discussions sur le projet. La population a pu être informé de cette réunion qui a eu lieu le mercredi 23 mars 2016 par le biais d'affiche A3 disposées en l'Hôtel de Ville, d'avis dans les mairies annexes, d'avis dans la presse, d'avis sur le site web de la Vile et de l'Etat. Cette réunion a permis de présenter les objectifs de la «révision allégée », le projet de modification des Espaces Boisées classés (EBc) ;

6. une mise à disposition des informations sur le site web de la Ville ;

7. l'insertion dans la presse locale d'avis annonçant les rendez-vous prévus dans le cadre de la concertation ainsi que par voie d'affichage en Mairie.

- **Les objectifs poursuivis :**

- permettre à la population de prendre connaissance du projet d'évolution des EBc sur le parc de la Providence ;

- permettre de conduire les discussions sur le projet de révision « allégée ».du PLU

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160917-16521-DE
en date du 27/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16521

Le déroulement de la concertation

1. La mise à disposition d'un dossier et d'un registre d'observations à l'Hôtel de Ville

- **Information et publicité :**
Un avis au public a été affiché dans l'ensemble des mairies annexes, à l'hôtel de Ville et a fait l'objet de parution dans la presse (Quotidien du 30 janvier 2016). Lors la réunion publique et la réunion du Conseil de Secteur, le public a été informé de cette mise à disposition.

- **Documents versés à la consultation du public depuis le 18 juillet 2012 :**
- la délibération du 26 septembre 2015 prescrivant la révision « allégée » du PLU ;
- Le dossier de présentation de la concertation publique comprenant la présentation des projets de regroupement de la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement et de la DIECCTE (Directions des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), la notice descriptive du parti architectural et de l'aménagement du site et l'objet de la révision allégée du PLU.
- un registre de concertation publique permettant à la population d'inscrire leurs observations.

- **Les consultations :**

Les consultations ont été libres pendant toute la durée de la mise à disposition aux jours et heures ouvrables de l'administration. Le nombre de consultation sans remarque laissée n'est donc pas connu. Personne n'a laissé des remarques sur le registre.

2. La tenue d'une réunion d'information auprès du Conseil de Secteur de la Providence- le 2 mars 2016

- **Information et publicité :**
Les conseillers de secteurs ont directement été sollicités par la Direction Démocratie de Proximité (par téléphone et mail).

- **Participants :**
Intervenants : Service de la Direction de l'Aménagement, Grands Projets et Mobilité.
Présentation : DEAL.
Participants : 6 membres du conseil de secteurs de la Providence

- **Objet de la réunion :**
Information du Conseil de Secteur sur la révision allégée du PLU.
Relais de l'information auprès des administrés sur la concertation.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160917-16521-DE
en date du 27/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16521

- **Support de la réunion :**
  Un diaporama était présenté avec l'ordre du jour suivant :

  L'objectif de la réunion
  1. ***la présentation du projet architectural et d'aménagement du site***
     - *les bâtiments*
     - *le parc*
     - *le flux de circulation et les aires de stationnement*
  2. ***Le déclassement d'EBc***
     - *Rappel de la procédure*
     - *L'objet de la révision « allégée »*
     - *Les mesures prises pour limiter l'impact du projet sur l'environnement*

  Ce support de présentation a par la suite été transmis au Conseils de Secteur de la Providence.

- **Déroulement de la réunion ;**
  La présidente du conseil de secteur de la Providence (Mme Gwladys Imache) a ouvert la séance en précisant l'objet de la réunion : la présentation du projet de révision « allégée ».
  La Ville a introduit la réunion en rappelant l'objet de la révision allégée du PLU, puis a laissé la parole à la DEAL pour la présentation du diaporama. S'en est suivi un échange sous forme de questions/réponses apportées par la représentante du service DAGPM en ce qui concerne les précisions sur le PLU et de la DEAL en ce qui concerne le projet de architectural et l'aménagement du site.

- **Synthèse des interrogations :**
  Concernant le fond :
  Des observations ont été émises sur le nombre d'agents qui sera amené sur le site, et le choix de ce site. Le conseil secteur a fait part de son inquiétude de l'impact du projet sur le secteur qui doit faire face à d'énormes difficultés en matière de déplacement. En outre, la question du devenir de la source et du ruisseau existants a été posée ainsi que l'accessibilité du parc au public.

La tenue de réunion publique

Le principe de cette réunion était de présenter et d'échanger sur le projet de révision « allégée » du PLU

- **Information et publicité :**

  La réunion :
  - A été annoncée par spots spéciales sur les radios conventionnées avec la Ville : Création Patel, NRJ, Festival, Chérie FM, Rire et chansons, Exo FM, RIL, Plus FM, Radio Vie, Décibel, Kayamb, Radio Kontak, Kréol FM ;
  - ont fait l'objet d'une information sur le site de la Ville ;

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160917-16521-DE
en date du 27/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16521

- ont fait l'objet d'une parution dans la presse (Quotidiens et JIR) ;
- ont fait d'affiche en Mairie et Mairies Annexes.

- **Support de la réunion :**

Un diaporama dont l'ordre du jour était :

1. ***Les objectifs du regroupement des services de l'Etat***
2. ***La présentation du projet***
3. ***L'incidence sur le PLU : le projet de révision allégée du PLU***
4. ***L'impact sur l'environnement : l'évaluation environnementale***

a été présenté, l'objectif pour que chaque citoyen ait connaissance du projet de révision « allégée » du PLU concernant uniquement le quartier de la Providence.

- **Déroulement de la réunion :**

L'adjoint au Maire a ouvert la séance en rappelant les motivations et objectifs de la mise en révision « allégée » du PLU.
Le bureau d'études s'est chargé de la présentation du le diaporama. S'en est suivi un échange sous forme de questions/réponses apportées par l'adjoint au Maire, les services de la Ville ou le bureau d'études.

- **Synthèse des échanges :**

La problématique de la circulation et en particulier des alternatives possibles face aux embouteillages ont été abordées. Plus généralement, l'inquiétude face aux difficultés de déplacement (saturation de la route du boulevard de la Providence) a été signalée.

Une question a été posée sur le devenir des locaux des services de l'Etat situés rue Juliette Dodu et Avenue Léopold Rambaud.

La question de la labellisation HQE construction a été posée.

Des précisions en ce qui concerne les espèces qui seront réimplantées ont été demandées.

<u>En réponse concernant la circulation :</u>
Des projets sont en cours de programmation au niveau intercommunal. La CINOR a pour mission l'aménagement des voiries intercommunales : la réalisation de la Voie de Piémont est en cours d'études et des travaux sont programmés sur l'allée de la Forêt.

<u>En réponse concernant le projet architectural</u>
Les locaux feront l'objet de cession dans le cadre de procédure de vente des biens de l'Etat.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160917-16521-DE
en date du 27/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16521

La construction ne sera pas classé HQE (Haute Qualité Environnementale), mais sera réalisée dans le respect de la qualité environnementale. De plus, l'existence du parc très arboré permettra de réguler la température de 2°C.

En réponse concernant le projet paysager
Un projet est en cours de réflexion et fera l'objet d'une enquête publique.

Enseignements et bilan de la concertation

Il est à noter que, malgré la multiplicité des medias visant à informer la population de la tenue des réunions de concertation, un public restreint s'est déplacé, confirmant la tendance générale au désintérêt pour la « chose publique » constaté lors des récentes consultations électorales.

Pour le public qui s'est déplacé, le projet de révision « allégée » du PLU présenté a reçu un accueil favorable ; le projet d'aménagement qui en découlaient a été agréé dans son ensemble. En termes d'impact du projet de PLU sur les formes urbaines produites, les avis ont été en général favorables aux images présentées.
La demande en équipements de proximité a été récurrente sur le quartier ; cette demande est déjà prise en compte par le projet de PLU révisé au travers de la définition d'emplacements réservés.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 17 septembre 2016
et annexé au Rapport n° 16/5-21

Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:10

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160917-16521-DE
en date du 27/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16521

ANNEXES

- Avis au Public de la mise à disposition
- Publicité de la Mise à disposition (Quotidien du 30/01/2016)
- Publicité réunion publique du 23 mars 2016(Quotidien du 10/03/2016)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160928-16521B-DE
en date du 28/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16521B

Avis au public de la mise à disposition

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160928-16521B-DE
en date du 28/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16521B

000234

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT DENIS

LE MAIRE DE SAINT-DENIS

Saint-Denis, le 28 JAN 2016

AVIS AU PUBLIC

REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

Par la délibération n°15/5-29 du conseil municipal du 26 septembre 2015, le Maire a lancé la révision allégée du PLU afin de faire évoluer les Espaces Boisés classés du secteur de la Providence dans le cadre du projet de regroupement des services de la DEAL, la DIECCTE et de la DAAF sur le site de l'ONF.

Conformément à la l'article 2 de la délibération, un dossier, des panneaux ainsi qu'un registre, sont mis à disposition du public **du lundi 1er février 2016 au vendredi 1er avril 2016 inclus**, à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis et à la mairie annexe de la Providence.

Le dossier ainsi que le registre sont consultables de **8h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 8h00 à 11h00 le vendredi à la Direction juridique élections et police administrative de l'Hôtel de Ville et à l'accueil de la Mairie Annexe de la Providence.** En outre, les panneaux sont affichés dans les halls respectifs.

Par conséquent, le Maire invite le public à faire part de ses observations jusqu'au **vendredi 1er avril 2016 inclus.**

MAIRIE DE SAINT-DENIS

L'adjoint Délégué

Gérald MAILLOT

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160928-16521B-DE
en date du 28/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16521B

Publicité de la mise à disposition

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160928-16521B-DE
en date du 28/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16521B

Monsieur le Bâtonnier
Henri BOITARD
Avocat à la Cour
Ancien Bâtonnier
SAINT-PIERRE (97410)
23, rue Archambaud
Résidence Ombellule Appt n° 15
Tél. : 0262 96 19 05
Fax : 0262 96 19 06
SAINT-DENIS (97400)
45, rue du Général-de-Gaulle
Tél. : 0262 21 87 78
Fax : 0262 20 09 59
MAMOUDZOU (97600) :
6, résidence Baltacombe
Les 3 Vallées
Tél. : 0639 69 86 90
Fax : 0269 64 02 41

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES

Il sera procédé le vendredi 4 mars 2016 à partir de 10 h 00, à l'audience du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de SAINT-PIERRE DE LA REUNION au Palais de Justice - 28, rue Archambaud - 97410 SAINT-PIERRE, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur de :

Désignation : - COMMUNE DU TAMPON (LA REUNION) - (97430) - Rue du Docteur-Ignace-Hoarau
Une portion de terrain bâtie, ensemble la construction y édifiée,
Figurant au cadastre savoir :
Section : BW
N° : 825
Lieudit : rue du Docteur-Ignace-Hoarau
Contenance : 00 ha 08 a 13 ca

Soit compris dans l'affectation hypothécaire toutes les parties de l'immeuble dont il s'agit et notamment toutes constructions même si elles n'ont pas été spécialement indiquées dans la désignation qui précède, toutes dépendances dudit immeuble sans aucune exception ni réserve et notamment tous immeubles par destination, toutes constructions nouvelles ou améliorations qui pourront y être faites

Sur la mise à prix de : 150 000 euros outre les charges

La visite du bien saisi aura lieu le samedi précédent l'adjudication avec le concours de la SCP SEIJEN - PUEYO - Huissiers de justice à SAINT-PIERRE (Tél. : 0262 25 10 35) dont il conviendra de se rapprocher

Les enchères ne pourront être portées que par ministère d'avocats inscrits au Barreau de SAINT-PIERRE de LA REUNION

Pour tous renseignements, s'adresser à Monsieur le Bâtonnier Henri BOITARD - Avocat, à tous les avocats inscrits au Barreau de SAINT-PIERRE (LA REUNION) et au greffe du Tribunal de grande instance de SAINT-PIERRE où le cahier des conditions de vente est déposé (RG 15/00002)

SAINT-PIERRE
LE 4 JANVIER 2016
MONSIEUR LE BATONNIER
Henri BOITARD
AVOCAT

LE RIZ SOLEIL EURL
Au capital de 1 000 €
Siège de liquidation :
137 bis, route Gabriel Macé
97490 La Bretagne
Numéro d'identification
RCS Saint-Pierre 810 835 165
N° de gestion 2015B3267

Avis de liquidation

L'Assemblée générale réunie le 27/01/2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Paul Thierry COLINET de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes définitifs établis par le liquidateur sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Saint-Pierre (974), en annexe au registre du commerce et des sociétés.

LE LIQUIDATEUR

SAINT DENIS

AVIS AU PUBLIC
REVISION ALLEGEE N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

Par la délibération n° 15/5-29 du conseil municipal du 29 septembre 2015, le Maire a lancé la révision allégée du PLU afin de faire évoluer les Espaces Boisés classés du secteur de la Providence dans le cadre du projet de regroupement des services de la DEAL, la DIECCTE et de la DAAF sur le site de l'ONF.

Conformément à l'article 2 de la délibération, un dossier, des panneaux ainsi qu'un registre, sont mis à disposition du public du lundi 1er février 2016 au vendredi 1er avril 2016 inclus, à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis et à la mairie annexe de la Providence.

Le dossier ainsi que le registre sont consultables de 8 h 00 à 16 h 00 du lundi au jeudi et de 8 h 00 à 11 h 00 le vendredi à la Direction juridique élections et police administrative de l'Hôtel de Ville et à l'accueil de la Mairie Annexe de la Providence. En outre, les panneaux sont affichés dans les halls respectifs.

Par conséquent, le Maire invite le public à faire part de ses observations jusqu'au vendredi 1er avril 2016 inclus.

L'ADJOINT DELEGUE

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SARL
Dénomination : PIZZA VIILO
Siège social : 2, rue de l'Eglise - 97425 LES AVIRONS
Objet : vente de pizzas sur place ou à emporter, vente de boissons
Durée : 99 ans
Capital : 500 €
Gérant : M. HOARAU Stéphane
Immatriculation en cours au RCS de SAINT-PIERRE.

Aux termes d'un acte SSP en date du 11/01/2016 il a été constitué une société
Dénomination sociale :
PAPIER REUNION SERVICE
Siège social : 22, rue Vendôme, La Ravine-des-Chèvres-les-Hauts, 97438 SAINTE-MARIE
Forme : SAS
Sigle : P.R.S.
Nom commercial : PAPIER REUNION SERVICE
Capital : 100 euros
Objet social : Achat et revente de papier et de produits de papeterie. Achat et revente de tous matériels de bureau
Président : Madame Morgane COLLIN DUFRESNE demeurant :
22, rue Vendôme, La Ravine-des-Chèvres-les-Hauts, 97438 SAINTE-MARIE
Elu pour une durée indéterminée
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :
Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT-DENIS.

LA TOUPIE
Société par actions simplifiée au capital de 500 euros
Siège social : 6, rue Madame-Payet
97429 PETITE-ILE
805 098 121 RCS DE SAINT-PIERRE

L'assemblée générale des actionnaires réunie le 30 novembre 2015 a décidé de mettre fin au mandat de Directeur Général de Monsieur Marie Fridolin LEBON à compter du 30 novembre 2015 et corrélativement de la modification de l'article 41 des statuts.

Monsieur Marie Fridolin LEBON pas remplacé.

Mention sera faite au RCS de SAINT-PIERRE.

POUR AVIS
LE PRESIDENT

DYSTRYBAT
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social :
56, chemin Rebecca Stephan
Ligne-Paradis
97410 SAINT-PIERRE
804 448 158 RCS SAINT-DENIS

Aux termes d'une décision en date du 18 décembre 2015, les associés ont décidé de transférer le siège social du 56, chemin Rebecca Stephan - Ligne-Paradis - 97410 SAINT-PIERRE au 16, chemin Epidor Hoarau 97430 LE TAMPON à compter du 18 décembre 2015 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS
LE PRESIDENT

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale :
CFGR CARRELAGE
Forme sociale : Société par actions simplifiée
Siège social : 8 Imp. Thérince Piton-Cailloux 97438 Sainte-Marie
Objet social : Pose et vente de carrelage
Président : Monsieur GRONDIN Roland
Durée de la société : 99 ans
Capital social : 1 000 euros
RCS Saint-Denis en cours.

LA PRESIDENCE

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale :
RC PEINTURE
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Siège social : 16, rue Anaclet-Bègue ZA 97431 Plaine-des-Palmistes
Objet social : Réparation et fabrication de carrosserie automobile
Cogérance :
Monsieur ROBERT Rudy Stéphane
Monsieur ROBERT Roger Christophe
Durée de la société : 99 ans
Capital social : 1 000 euros
RCS Saint-Denis en cours

LA COGERANCE

SARL CHINER EN BEAUTE
RCS de ST-PIERRE
808 315 322

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'associée unique en date du 30/12/15 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/15

Mme Alessandra LECLERC est nommée liquidatrice. Le siège de liquidation est fixé au 30 Julien-Allamo 97410 SAINT-PIERRE.

ALAIN BENTA
ET PATRICK TEXEREAU
Société civile professionnelle au capital de 91 470 euros
Siège social :
31, boulevard de Brest
Résidence Les Magnolias
97420 LE PORT
407 936 213 RCS SAINT-DENIS

Aux termes des délibérations en date du 1er décembre 2015, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérants Laurent Michel Louis Michel VADET et Madame Eve WOAYE HUNE, demeurant respectivement 41 B chemin Kerbal 97425 LES AVIRONS et 14 BAL B - Résidence Tornades - 7, impasse des Goëlands 97434 SAINT-GILLES, pour une durée illimitée à compter du 04 janvier 2016 et de la modification corrélative de l'article 16 des statuts.

La collectivité des associés a décidé également de modifier la dénomination sociale de la société qui sera désormais : Patrick TEXEREAU - Laurent VADET - Eve WOAYE HUNE et la modification corrélative l'article 3 des statuts.

Mention sera faite au RCS de SAINT-DENIS.

LA GERANCE

MILLANCOURT, ANDRE-ROBERT ET ASSOCIES
SOCIETE D'AVOCATS
Siège social : 3 avenue Luc Donat
97410 SAINT-PIERRE
Tél. : 0262 25 17 35
Fax : 0262 35 04 84

SAMI
SELARL au capital de 750 euros ramené à 375 €
Siège social :
342 C, route de Jean Petit
97480 SAINT-JOSEPH
448 610 406 RCS SAINT-PIERRE

La réduction du capital social d'une somme de 375 euros pour être ramené de 750 euros à 375 euros par rachat et annulation de 375 parts sociales ayant fait l'objet d'une première insertion dans le journal Le Quotidien du 30 novembre 2015 est définitivement réalisée, à effet au 31 décembre 2015.

L'assemblée générale du 26 novembre 2015 a pris acte de la démission de Madame Sylvie BENARD de ses fonctions de gérante à compter du 31 décembre 2015. Madame Mélanie SERY demeure seule gérante de la société.

En conséquence, les statuts ont été modifiés.

POUR AVIS

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/01/2016 il a été constitué une société
Dénomination sociale :
GARAGE ESTEVE
Siège social : 471, ZA Grand Canal Champ-Borne, 97440 ST-ANDRE
Forme : SARL
Capital : 1 000 €
Objet social : Atelier de réparation automobile.
Gérance : Monsieur Christian ESTEVE, 240A, rue Alexandre-Bègue, 97416 LA CHALOUPE ST-LEU
Cogérant : Monsieur Thierry ESTEVE, 490 ZA Grand Canal Champ-Borne, 97440 SAINT-ANDRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT-DENIS

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Vendredi 12 février 2016 à 14 h 00 au Terminal Export Fruitier Z.A. de Gillot 97438 Sainte-Marie
Ordre du jour :
- Rapport moral,
- Rapport d'activité,
- Bilan de l'exercice 2014/2015,
- Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice 2014/2015 et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions réglementées,
- Renouvellement du tiers des administrateurs,
- Questions diverses.

MESSE

En la mémoire de

Mme NATIVEL Jeanne Julie et Mme HOARAU Reine-May

Et les défunts de la famille

Une messe sera célébrée le dimanche 31 janvier 2016 à 8 h 30 en l'église de St-François d'Assise du 12e km au Tampon.

Tous ceux qui les ont connus sont invités à s'unir dans la prière.

Le Quotidien dans l'Est 0262 50 04 91

Le Quotidien dans le Nord 0262 92 15 15

ANNONCES LEGALES

SARL LE BEAUSEJOUR
SIRET 794 778 903
179, av. du Beau Pays
ZAC Beauséjour
97438 SAINTE-MARIE

Suite PV AGE en date du 01/12/2015, l'adresse du siège social est transférée au 179, av. du Beau Pays - ZAC Beauséjour - 97438 SAINTE-MARIE

POUR AVIS
LA GERANCE

OFFICE DES SPORTS ET DU TEMPS LIBRE (OSTL)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Objet : Modification des statuts de l'Office Municipal des Sports de Saint-Pierre (O.M.S.)

Lors de son assemblée générale extraordinaire du vendredi 30 octobre 2015, l'OMS est devenu :
L'OFFICE DES SPORTS ET DU TEMPS LIBRE de Saint-Pierre

Cette association de type loi 1901, se caractérise par son approche globale et son projet ambitieux d'animation pour le territoire de Saint-Pierre.

Pour répondre ainsi à l'ensemble des besoins d'animation, l'OSTL a ses missions élargies comme suit :

★ Favoriser et développer par tous moyens la pratique des activités physiques, sportives, culturelles, de loisirs, d'éducation, de formation, de santé et du temps libre pour tout public sur la commune de Saint-Pierre ;
★ Observer et analyser l'évolution des pratiques sportives et éducatives, recenser les besoins et évaluer les moyens à mettre en place et les proposer aux décideurs ;
★ Développer et consolider les liens sociaux, intergénérationnels et le bien-être physique et mental ;
★ Animer le territoire communal et dynamiser l'action sportive et de loisir local ;
★ Coordonner dans tous ces domaines le meilleur emploi et l'efficacité des installations, du personnel permanent de l'OSTL et des bénévoles sur la commune de Saint-Pierre ;
★ Organiser le transport des adhérents, et des accompagnateurs, des clubs affiliés et de l'OSTL ;
★ Informer, accompagner et soutenir le milieu associatif ;
★ Faciliter par tous moyens l'interaction et la collaboration efficace entre les différents acteurs ouvrant dans le domaine du sport, loisir, santé, culture, éducation, formation, temps libre, et la Municipalité, les institutions, les entreprises et sociétés privées locales ;
★ Proposer et assurer des formations professionnelles, notamment dans les domaines de l'animation, du sport, du développement personnel, des gestes de premiers secours.
★ Assurer ou contrôler le suivi médical des sportifs. Et sensibiliser le grand public sur la santé par le sport.

L'OSTL est le carrefour des acteurs opérant sur tout le territoire, et constitue un forum de réflexion et une force de proposition pour l'avenir des politiques sportives, éducatives et culturelles. L'association se veut être le vecteur des valeurs fondamentales du sport dans la société, auprès des pouvoirs publics, du secteur économique, de la société civile et des médias.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à prendre contact avec :
Bertrand LORION
Directeur de l'OSTL
20, rue de Cayenne - BP 84
97452 SAINT-PIERRE CEDEX
Tél. : 0262 25 06 48
Fax : 0262 25 24 23
E-mail : oms.stpierre@wanadoo.fr
Site : www.oms-saint-pierre.com
Facebook : oms Saint-Pierre

AVIS DE CONSTITUTION

de SARL : "HAMLIN'S ARENA"

Capital 5 000 euros. Siège social : 2, rue Poivre 97460 ST-PAUL. Objet : Importation et commerce de détail de jeux et de jouets en magasin spécialisé. Durée 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce de SAINT-DENIS. Président : M. CASTELLON Sébastien demeurant 87 B, rue André-Lebouvier 97419 LA POSSESSION

RCS : Immatriculation en cours à ST-DENIS.

LA CASE ROBERT
SARL au capital de 44 000 euros
222, rue Mahé-de-Labourdonnais,
97429 PETITE-ILE
537 686 090 R.C.S. SAINT-PIERRE

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21/12/2015 il a été pris acte de la démission du gérant Monsieur MARIN Christian, à compter du 31/12/2015. Madame ROMUALD-ROBERT Brigitte, gérant, demeure seul dirigeant à compter de cette même date.

Mention en sera faite au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Pierre.

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SERVIDOOM
EURL au capital de 5 000 €
Siège :
30 bis, avenue de La Croix du Sud
97410 SAINT-PIERRE
RCS SAINT-PIERRE B 521 528 358

Aux termes de l'AG en date du 26/01/16, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus au liquidateur M. De BALMANN Fabrice et l'a déchargé de son mandat, a constaté la clôture de la liquidation.

La société sera radiée du Registre du commerce et des sociétés de SAINT-PIERRE.

POUR AVIS

SOID TRADING
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social :
62, rue Victor-Mac-Auliffe
Appt 1, 97400 SAINT-DENIS
SIREN : 793 378 420
RCS SAINT-DENIS DE LA REUNION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 janvier 2016, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-DENIS de La Réunion.

POUR AVIS ET MENTION,
M. Salim DESAI
LIQUIDATEUR

MAXIME
Société civile immobilière
Au capital de 200 euros
Siège social :
4, avenue de la Victoire
97400 SAINT-DENIS
510 565 518
RCS ST-DENIS REUNION

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 27 janvier 2016 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter 31 janvier 2016 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Stéphanie TOQUET demeurant 7 chemin de la Cascade Saint-François 97400 SAINT-DENIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Saint-Denis, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

POUR AVIS,
LE LIQUIDATEUR

COMPTA OUEST

FORME HORIZON
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros porté à 70 000 euros
Siège social : Place des Coquillages Boucan-Canot,
97434 ST GILLES-LES-BAINS
797 858 887 RCS SAINT-DENIS

L'AGE réunie en date du 12/01/2016 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 20 000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à Cinquante Mille euros (50 000 euros)
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à Soixante Dix Mille euros (70 000 euros)

POUR AVIS
LA GERANCE

COMPTABLE
www.hpconseils.com
0262 25 15 15
St-Pierre - St-Denis
St-Paul - St-Joseph
Le Tampon

SPCL 14
Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 8 000 euros
Siège : 245, rue Georges-Pompidou PK14 - 97430 LE TAMPON
528 325 376 RCS SAINT-PIERRE

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31/12/2014 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2014 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Jean Daniel HOAREAU, demeurant 12, chemin Ortaire Lorion - Pont-d'Yves - 97430 LE TAMPON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 12, chemin Ortaire Lorion - Pont-d'Yves - 97430 LE TAMPON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SAINT-PIERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

POUR AVIS
LE LIQUIDATEUR

Particuliers, passez vos annonces gratuites dans le Quotidien (Sauf *)

Cochez les cases correspondantes au type de votre annonce et remplissez votre bulletin. Envoyez le par la poste à : Le Quotidien Service des annonces gratuites, 1 rue Lislet Geoffroy-BP 97712 - 97801 Saint-Denis Cedex 9 ou déposez le dans la boîte aux lettres de l'une de nos agences.

☐ [illegible]
Rendez-vous spécial le mardi
☐ 4 x 4 ☐ Achats ☐ Dons ☐ Echange ☐ Collection ☐ Quad ☐ Alfa Roméo ☐ Audi - Volkswagen ☐ BMW ☐ Chevrolet ☐ Citroën ☐ Dacia ☐ Fiat ☐ Ford ☐ Honda ☐ Hyundai ☐ Kia ☐ Lancia ☐ Mazda ☐ Mercedes ☐ Mitsubishi ☐ Nissan ☐ Opel ☐ Peugeot ☐ Porsche ☐ Renault ☐ Rover ☐ Seat ☐ Subaru ☐ Skoda ☐ Toyota ☐ Volvo
☐ Autres : ....
Véhicules Utilitaires
☐ Camions -3,5 t ☐ Bateaux

☐ [illegible]
☐ Cyclos - Scooters ☐ 125 cc ☐ Plus de 125 cc

Votre annonce ne paraît qu'une fois par semaine dans le Quotidien (entre mercredi et mardi). La seconde parution se fait dans le Gratuit le jeudi suivant.

☐ Immobilier
Tous les jours et rendez-vous spécial immo le samedi
NORD SUD EST OUEST AUTRES
☐ Ventes ☐ Achats ☐ Locations ☐ Co-locations ☐ Locations temporaires * ☐ Demandes de locations

☐ Emploi
Rendez-vous spécial le lundi
☐ OFFRES ☐ Gens de maison
☐ DEMANDE ☐ Garde d'enfants ☐ Femme de ménage ☐ Gardiennage ☐ Bâtiment ☐ Commerciaux ☐ Chauffeurs ☐ Comptabilité ☐ Jardinage ☐ Secrétaires ☐ Vendeurs
Autres : ....

☐ [illegible]
☐ Meubles ☐ Meubles créoles ☐ Bricolage ☐ Outillage ☐ Décoration ☐ Electroménager ☐ Equipement électrique électronique ☐ Hifi ☐ Informatique ☐ Plantes ☐ Jardinage ☐ Téléphonie ☐ Télévision ☐ Ventes diverses ☐ Divers ☐ Achats ☐ Echange

☐ [illegible]
☐ Collection ☐ Camping ☐ Jeux-vidéos ☐ Jouets ☐ Livres ☐ Loisirs ☐ Musique ☐ Photo ☐ Vidéos (VHS, DVD) ☐ Puériculture ☐ Sport ☐ Vélos ☐ Vêtements, accessoires ☐ Dons ☐ Demande de dons
Autres : ....

☐ [illegible]
☐ Chiens ☐ Chats ☐ Oiseaux ☐ Poissons ☐ Animaux de ferme

☐ Rencontres
☐ Union/Mariage ☐ Soft femmes ☐ Soft hommes ☐ Sexy femmes ☐ Sexy hommes ☐ Sexy couples ☐ Gay femmes ☐ Gay hommes ☐ Messages ☐ Echangisme
Domiciliation*

Nom : .... Prénom : ....
Adresse : ....
Ville : .... e-mail : ....

Le texte de votre annonce :

Gsm : 069 | Fixe : 0262

* Rubriques payantes : 2,50€ soit 5€ les 2 parutions
☐ Pièces détachées ☐ Accessoires auto/moto
☐ Tuning ☐ Cours ☐ Location temporaire Hors département
☐ Domiciliation (par défaut pour les annonces rencontres)
Votre annonce est anonyme, nous recevons les réponses et vous passez les récupérer dans notre agence, muni de votre pièce d'identité.

Si vous souscrivez à des options payantes, joignez à votre bon d'annonce un chèque du montant correspondant, libellé à l'ordre du Quotidien. Vous pouvez aussi payer par carte bancaire en agence.

Le Quotidien
5 sites pour vous accueillir :
• Ste-Clotilde : ZI du Chaudron 0262 92 15 15
• St-Denis : 13 Allée Bonnier 0262 90 20 60
• St-Pierre : 53 Bd H. Delisle 0262 96 16 96
• St-Paul : 48 Chaussée Royale 0262 45 50 00
• St-André : C.C la Cocoteraie 0262 50 04 91

Passez également votre annonce sur :
www.lequotidien.re

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160928-16521B-DE
en date du 28/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16521B

Publicité de la réunion publique
Du 23 mars 2016

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160928-16521B-DE
en date du 28/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16521B

AVIS D'ATTRIBUTION

Petite Ile

COMMUNIQUE

Le maire de Petite-Ile informe les opérateurs économiques que la liste des marchés conclus en 2015 par la commune, relatifs aux travaux, fournitures courantes et services et aux prestations intellectuelles est consultable sur le site internet de la ville http://www.petite-ile.re

A PETITE-ILE,
LE 08/03/2016
LE MAIRE
Serge HOAREAU

AEROPORT

AVIS D'ATTRIBUTION

- Identification de l'entité adjudicatrice :
SA Aéroport de La Réunion Roland Garros.
74, avenue Roland Garros
97438 SAINTE-MARIE
Tél. : 0262 48 80 00
Fax : 0262 48 80 46
1- Objet du marché :
Création d'un parking et d'une liaison piétonne à l'Aéroport de La Réunion Roland Garros
N° du marché : 2015ET044
2- Type de marché :
Travaux
4- Procédure de passation :
Marché passé selon la procédure adaptée (Article 16 du décret d'application n° 2005-1742 du 30/12/2005).
5- Critère d'attribution :
- Valeur technique pondérée à : 40 %
- Prix des prestations pondéré à : 60 %
6- Attributaire du marché :
Lot n° 1 :
Infrastructure
Titulaire : Société d'Aménagement Salnelae (SAS)
Montant du marché : 555 588 € HT
Date de notification : 07/03/2016
Lot n° 2 :
Eclairage
La procédure a été déclarée sans suite en date du 28/01/2016, une nouvelle mise en concurrence a été faite avec une redéfinition du cahier des charges.
7- Renseignements complémentaires :
Lieu de consultation du contrat signé :
SA Aéroport de La Réunion Roland Garros
74, avenue Roland Garros
Bâtiment département technique
Service Achats
97438 SAINTE-MARIE
Nombre d'offres reçues : Lot 1 : 6 - Lot 2 : 1
Avis publié au BOAMP : Oui
Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/03/2016.

APPELS D'OFFRES

Saint-Paul

AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE
APPEL D'OFFRES OUVERT
EUROPEEN

1 - Pouvoir adjudicateur :
Nom, adresses et points de contact
Commune de Saint-Paul
CS 51015
97864 SAINT-PAUL CEDEX
Service des marchés publics
Tél. : 0262 45 91 50
Fax : 0262 45 91 67
Adresse Internet :
http://www.marchespublics.mairie-saintpaul.re:8080/SIS-ePP-pred-interface
Courriel :
marches.publics@mairie-saintpaul.fr
2 - Objet du marché :
Fourniture et pose d'équipements de signalisation touristique et d'informations locale sur la Commune de Saint-Paul
Il s'agit d'un marché à bons de commande non alloti
La consultation donnera lieu à un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics. Le marché sera exécuté selon les montants minimum et maximum suivants :
Montant minimum : 100 000 € HT
Montant maximum : 1 200 000 € HT
Durée du marché : 48 mois à compter de la notification du marché sans reconduction possible.
Le Marché ne comporte ni variante, ni prestation supplémentaire éventuelle.
Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 28/08/2006, la publicité dans son intégralité a été envoyée sous la référence 16-29912 pour publication au JOUE et au BOAMP et peut être consultée sur le site
www.journal-officiel.gouv.fr - dans la rubrique "Les annonces officielles", puis "annonce de marchés publics/BOAMP" en cliquant sur "consulter les annonces".
Pour cela, il conviendra au minimum de compléter l'intitulé de l'affaire, ou des mots clés de l'intitulé dans le descriptif de l'annonce, et de taper le code postal "974" dans la rubrique "département d'exécution des prestations".
De plus, cette publicité peut être consultée sur le site de la collectivité à l'adresse suivante :
http://www.marchespublics.mairie-saintpaul.re:8080/SIS-ePP-pred-interface
3 - Type de marché et lieu d'exécution :
Type de marché : Marché de fournitures
Lieu d'exécution : Territoire de la Commune de Saint-Paul
4- Critères de jugement des offres :
- Valeur technique : 60 %
- Prix : 40 %
5 - Modalités de retrait des dossiers de consultation et de dépôt des offres :
Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics,
Les candidats ont le choix entre :
- Soit le support papier :
Toute demande de dossier de consultation et tout dépôt de candidature et d'offre s'effectuent aux coordonnées suivantes :
Mairie de Saint-Paul
Service de la Commande Publique
22 rue du Sémaphore, CS51015
97864 Saint-Paul Cedex
Tél. : 0262 45 91 50
Fax : 0262 45 91 67
Le dépôt des offres papier est obligatoirement accompagné d'un CD-ROM contenant l'ensemble du dossier d'offre.
- Soit de façon dématérialisée :
Pour le téléchargement du DCE (formats bureautiques courants) et le dépôt des offres
Sur le site
http://www.marchespublics.mairie-saintpaul.re:8080/SIS-ePP-pred-interface disponible 24/24 h et 7/7 jours, selon modalités figurant au règlement de la consultation.
Le téléchargement est conditionné par une inscription préalable de l'entreprise sur le site.
Un guide utilisateur est mis à disposition des candidats sur le site.
Des aléas techniques peuvent rendre ce site momentanément indisponible
En cas de difficulté technique sur le site, contactez :
Commune de Saint-Paul - Direction TIC - Tél. : 0262 45 91 20
Tout autre procédé de demande de DCE ou de transmission des offres (par courriel ou sur support physique informatique) est interdit, sauf en cas de copie de sauvegarde.
Les candidats transmettront leurs échantillons livrés, déballés et montés par le soin des candidats à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Paul
Pôle Environnement et Cadre de Vie de la Ville
Rue Sarda-Garriga
CS 51015
97864 SAINT-PAUL CEDEX
6 - Date limite de remise des offres :
Le mardi 17 mai 2016 à 12 h 00 (heure locale Ile de La Réunion)
7 - Date d'envoi de l'avis au JOUE/BOAMP : le 09/03/2016
8 - Date d'envoi du présent avis à la publication : le 09/03/2016

VENTES AUX ENCHERES

HUISSIERS DE JUSTICE
OFFICIERS VENDEURS

Daniel TAI-LEUNG,
Jean MAYER
Marc TAI-LEUNG,
Vincent MAYER
43, route de Moufia
97490 SAINTE-CLOTILDE
Salle des ventes :
8 bis, impasse du Grand Prado
97438 SAINTE-MARIE

VENTE DE NACELLE ELEVATRICE

Il sera procédé le samedi 12 mars 2016 à partir de 8 h 30 au 8 bis, impasse du Grand Prado - ZAE La Mare à SAINTE-MARIE (97438) à la vente aux enchères publiques d'une nacelle élévatrice automotrice "HAULOTTE HA18PX (18 m), année 2007, compteur horaire : 1 160 h :
Paiement au comptant - Frais en sus 18,23 %
Photo : www.scptm-huissiers.com
Facebook : Enchères Grand Prado Réunion
Contact :
M. RAMAYE au 0692 64 40 78

SCP HOARAU-BARET
9, rue Axel-Dersaut
97410 SAINT-PIERRE
0692.240.240
www.dhb.re

VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES
SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

Vendredi 11 mars 2016 à 9 h 00 au 71, route Ligne Paradis 97410 SAINT-PIERRE : matériel et mobilier esthétique
Vendredi 11 mars 2016 à 10 h 00 au 29, rue Montaigne ZA Trois-Mares TAMPON : en un lot unique mobilier, outillage et matériel
Lundi 14 mars 2016 à 11 h 00 au 84, route de Cambaie 97460 SAINT-PAUL : stock de profilés aluminium
VENTE EXCLUSIVEMENT AU COMPTANT - FRAIS EN SUS 18,23 %

ANNONCES LEGALES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA REUNION

PROJET DE REALISATION DE LA RHI MULTI SITES / SITE 11 L'ARMOIRE COMMUNE DE SAINT-PAUL

AVIS D'ENQUETE

Le public est informé qu'en application du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les enquêtes d'utilité publique et parcellaire seront ouvertes pendant 17 jours consécutifs, du 29 mars au 14 avril 2016 inclusivement, sur le territoire de la commune de Saint-Paul.
Aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le public pourra prendre connaissance des dossiers et formuler ses observations sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet. Les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur.
Madame Renée AUPETIT, nommée commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations selon le calendrier suivant :
A la mairie de Saint-Paul Le 29 mars 2016 de 9 heures à 12 heures
Le 5 avril 2016 de 13 heures à 16 heures
Le 14 avril 2016 de 13 heures à 16 heures En cas d'empêchement, les permanences seront tenues dans les mêmes conditions par M. Serge RAMBAUD qui a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Dans le cadre de la procédure de fixation des indemnités d'expropriation " les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à partir de la date de publication et d'affichage de cet avis, à défaut de quoi elles seront déchues de tous droits à l'indemnité ".
Le commissaire enquêteur formulera ses avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes.
A l'issue des enquêtes, une copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur titulaire ou du suppléant pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un (1) an à compter de la date de clôture des enquêtes publiques, à la mairie de Saint-Paul, à la sous-préfecture de Saint-Paul et à la préfecture (Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales et du Cadre de Vie - Bureau de l'Environnement).

ACECOR

LE PORT 0262 55 39 96
STE-CLOTILDE 0262 94 79 10

AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE CONSEIL REUNION
Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros
Siège social :
3, avenue Théodore Drouhet
Parc 2000 Bâtiment 6 N° 31
97420 LE PORT
421 009 234 RCS SAINT-DENIS

Aux termes d'une délibération en date du 18 février 2016, l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE CONSEIL REUNION a décidé de transférer le siège social du 3, avenue Théodore Drouhet Parc 2000 Bâtiment 6 N° 31, 97420 LE PORT au 5 E, avenue de la Palestine, ZAC Moulin Joli, 97419 LA POSSESSION à compter du 1er mars 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS
LA GERANCE

NOTAIRES

Office notarial
Jean-Leo HOARAU
Olivier LE GOFF
Imrane OMARJEE
SAINT-PIERRE (Réunion)
37, rue Auguste-Babet

MODIFICATION GERANCE

Par suite du décès de Monsieur THIA KIME Edmond survenu le 2 août 2015, il y a lieu de modifier la gérance de la société dénommée : EPICEA, société civile au capital de 738 500,00 euros, ayant son siège au 3, rue Concordière, La Rivière - 97421 SAINT-LOUIS identifiée au SIREN sous le n° 450 741 318 RCS : SAINT-PIERRE (Réunion)
Inscription modificative à porter au RCS de SAINT-PIERRE
Gérance :
Ancienne mention :
Monsieur THIA-KIME Edmond
Mademoiselle AH-KOUEN Pierrette - Mademoiselle THIA-KIME Corine
Nouvelle mention :
Mademoiselle AH-KOUEN Pierrette - Mademoiselle THIA-KIME Corine

POUR AVIS

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SAS
Dénomination : BOIS DE SENTEUR
Siège : 85, rue Frémicourt-Perrault - 97431 LA PLAINE-DES-PALMISTES
Objet : location meublée de tourisme
Durée : 99 ans
Capital : 100 €
Président : Mme KICHENAMAN Patricia
Immatriculation : en cours au RCS de SAINT-PIERRE.

SELARL
PRAGMALEXIS
Cabinet d'avocats
Barreau de Saint-Denis
14, rue Henri-Lavenaur
97400 Saint-Denis
Tél. : 0262 53 17 14
Fax : 0262 53 18 28

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 13 novembre 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LES PERVENCHES
Forme : société civile immobilière
Capital social : 60 000 €
Siège social : 12, rue Saint-Exupéry, 97411 Bois-de-Nèfles Saint-Paul.
Objet : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers à caractère familial ou non, d'un patrimoine familial ou non composé d'actions, d'obligations, de valeurs mobilières cotées en Bourse ou non, de parts de sociétés civiles dont le patrimoine serait lui-même composé d'actions ou de parts de sociétés de capitaux, ou d'immeubles, ou de parts de sociétés civiles propriétaires de biens immobiliers, ou de tous autres biens mobiliers financiers tels que titres de créances, capitalisables ou non, et, plus particulièrement, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet ;
- L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété par tous moyens de droit de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles ;
- La construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte ;
- La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination ;
- L'administration, la mise en valeur et l'exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autrement et après tous aménagements et construction, s'il y a lieu, des biens susvisés ;
- La réalisation de la totalité ou de partie des immeubles sociaux bâtis ou non bâtis, par voie d'échange ou apports en société, échanges pouvant être consentis en tout ou partie ou encore par étages ou autres portions indivises ;
- L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire ;
- Toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social, et ce, par voie de caution hypothécaire.
Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère purement civil de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Saint-Denis.
Gérance : Monsieur Christian AUBERT né le 19/07/1952 à Fianarantsoa, de nationalité française, demeurant 12, rue Saint-Exupéry, 97411 Bois-de-Nèfles Saint-Paul, nommé pour une durée indéterminée.
Immatriculation en cours au RCS de Saint-Denis.

POUR AVIS,
LES ASSOCIES

SCP Chantal
HIRIART-GIANESINI
Nicole LEGRAND
AVOCATS A LA COUR
DROIT FISCAL ET
DROIT DES SOCIETES
BILLERE (64140)
1, allée Montesquieu

PRAT
Société à responsabilité limitée en liquidation amiable
au capital de 7 500 €
Siège de la liquidation :
La Chaloupe Saint-Leu (97416)
6, chemin des Myosotis
442 118 538 RCS
Saint-Pierre de La Réunion

Suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 29 février 2016, les associés ont approuvé les comptes de liquidation arrêtés le 31 décembre 2015, déchargé le liquidateur amiable, Monsieur Christian PRAT demeurant à LA CHALOUPE SAINT-LEU (97416) - 6 chemin des Myosotis, de son mandat, décidé de l'affectation de l'actif net de liquidation et prononcé la clôture des opérations de liquidation, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société.
Le dépôt légal sera effectué auprès du greffe du Tribunal de commerce de SAINT-PIERRE DE LA REUNION avec les comptes de liquidation.

SAINT DENIS

AVIS AU PUBLIC

Révision allégée N° 1
du Plan local d'urbanisme
de la commune de Saint-Denis

AVIS DE REUNION PUBLIQUE

La ville par la délibération du conseil municipal n° 15/5-29 du 26 septembre 2015 a lancé la procédure Révision allégée N° du Plan local d'urbanisme
En vertu de l'article L.300-2 du Code de l'environnement et conformément à l'article 2 de la délibération le dossier est soumis à la concertation. Dans ce cadre, une réunion publique se tiendra :
Le mercredi 23 mars 2016
de 17 h 00 à 18 h 30
Salle polyvalente de l'Hôtel de ville
2, rue de Paris
97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jérôme SIDNEY, notaire associé, membre de la Société civile professionnelle dénommée " Frédéric AUBERT et Jérôme SIDNEY ", titulaire d'un Office notarial ayant son siège à SAINT-PIERRE (Réunion), 32, rue Luc-Lorion, le 7 mars 2016, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination social : THEGREME
Forme : Société civile immobilière
Capital : MILLE EUROS (1 000 €).
Siège social : SAINT-DENIS (97490) Bellepierre 3, chemin des Bambous.
Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question
Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) années
Apport : Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire. Le montant s'élève à mille euros (1 000 €).
Gérants : Madame Corinne FAVARD et Monsieur Xavier FAVARD
Agrément : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-DENIS (Réunion)

POUR AVIS
LE NOTAIRE

SARL AU PETIT BONHEUR
Société en liquidation
au capital de 5 000 euros
RCS 808 437 890
Siège social : 71, rue Lyautey
97490 STE-CLOTILDE
RCS 808 437 890

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2016, il résulte que :
Les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-DENIS.
Mention sera faite au RCS de SAINT-DENIS

POUR AVIS

CONSULTA SUD

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à ST-PIERRE du 7/03/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination :
LEADER-SHIP GESTION
Siège : 30 bis, chemin Bethemme - Ravine-des-Cabris - 97432 ST-PIERRE
Durée : 99 ans
Capital : 10 000 €
Objet : activités des sociétés holding et activités des sièges sociaux, conseil pour les affaires et la gestion, et l'expertise technique
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre
Président : M. Fabrice BACK, demeurant 30 bis, chemin Bethemme - Ravine-des-Cabris - 97432 ST-PIERRE
La société sera immatriculée au RCS de l'GI SAINT-PIERRE.

POUR AVIS
LE PRESIDENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DU CADRE DE VIE

Bureau de l'environnement

Par arrêté préfectoral n° 2016 - 383/SG/DRCTCV du 3 mars 2016, la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) a été autorisée à réaliser et à exploiter au titre du Code de l'environnement le prélèvement d'eaux superficielles à partir du captage "Parc-à-Moutons" situé sur le territoire de la commune de Saint-Joseph, en rive droite de la ravine Jupiter (ou Mare).
Cette autorisation a été précédée d'une enquête publique qui s'est déroulée du 1er septembre 2015 au 1er octobre 2015.
Cet arrêté pourra être consulté à la mairie de Saint-Pierre, à la sous-préfecture de Saint-Pierre et à la préfecture (Direction des relations avec les collectivités territoriales et du cadre de vie - Bureau de l'environnement situé au 26, avenue de la Victoire) - 97400 SAINT-DENIS.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du mardi 8 mars 2016
Il a été constitué une société à responsabilité limitée
Dénomination sociale :
SARL MOUTOUSSAMY LOCATION
Nom commercial 1 :
EURL NAGO LOCATION
Capital : 100 euros divisé en 10 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité
Siège : n° 50, rue Mahé Rivière-des-Pluies - 97438 SAINTE-MARIE
Objet : la location de voiture de tourisme, utilitaire, moto, scooter, vélo, matériel de bricolage, jardinage, bungalows etc. Achat et revente de véhicule neufs ou d'occasion. Vente de pièces automobile ou autre
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS
Gérant : Mme GRONDIN Daniela et cogérant M. MOUTOUSSAMY Alain sont désignés statutairement en qualité gérants pour 99 années
Immatriculation au RCS : la société sera immatriculée au RCS tenue au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-DENIS

MME GRONDIN Daniela
GERANTE
M. MOUTOUSSAMY Alain
COGERANT

ARNAUD, LEXIPOLIS
SOCIETE D'AVOCATS
SELARL au capital de 110 000 €
Siège social : 64, rue Roland-Garros
97400 SAINT-DENIS
Tél. : 0262 30 64 00
Fax : 0262 30 19 16
Bureau à SAINT-PIERRE :
33, rue Luc-Donat
97410 SAINT-PIERRE
Tél. : 0262 54 97 40
Fax : 0262 54 95 57

TR3
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 €
Siège social : 12, rue du Hanel
ZAC Balthazar
97419 LA POSSESSION
432 183 852 RCS SAINT-DENIS

Du procès-verbal en date du 31 décembre 2015, il résulte que Monsieur Fabrice DORSEUIL, demeurant à LA POSSESSION, 2, rue Hervé-Arvenal a été nommé en qualité de cogérant de la société pour une durée non limitée à compter du 1er janvier 2016
Désormais, la société sera gérée par Monsieur Jacques DORSEUIL et Monsieur Fabrice DORSEUIL en qualité de cogérants
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-DENIS.

POUR AVIS
LA GERANCE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : ZAKERWORLD
Forme : Société à responsabilité limitée
Siège social : 11, rue Victor-Mac-Auliffe 97400 SAINT-DENIS
Objet : La vente d'articles d'habillement, d'articles de prêt-à-porter pour femmes, de bijoux de fantaisie, d'art déco.
Durée : 99 ans
Capital : 8 000 euros
Gérance :
- Mademoiselle Laïla LAPIERRE demeurant 270, chemin de la Fleurette La Confiance 97438 SAINTE-MARIE
Née le 17 mars 1979 à SAINT-DENIS
- Monsieur Bertrand LAPIERRE demeurant 215, route du Piton Bois-de-Nèfles. 97490 SAINTE-CLOTILDE
Né le 20 juin 1992 à SAINT-DENIS
pour une durée non limitée,
Immatriculation : au RCS de SAINT-DENIS.

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

EURL FORMATECH

Suite à l'AGE du 7 mars 2016, il a été décidé de transférer le siège social au 85, chemin Ponte Bassy local 5 - 97448 ST-ANDRE.

Avis d'augmentation de capital
par voie d'augmentation
du nombre de parts sociales

Dénomination sociale :
FRAICHEUR DES TROIS SALAZES
Forme : SARL
Siège social :
64, chemin des Œillets
Mare-à-Citrons - 97433 Salazie
Capital social : 1 000 euros
Numéro SIREN :
813 262 658 RCS de Saint-Denis
Lors de l'assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 20 février 2016, les associés de la société Fraîcheur des 3 Salazes ont décidé d'augmenter le capital de cette société d'un montant de 19 000 euros pour le porter à 20 000 euros en émettant 19 000 parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de 1 €
Le gérant a constaté le 26 février 2016 que l'augmentation de capital a été réalisée
Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés

Par AGE du 31/10/2015, les associés de la SARL COUZIN COUZINE, au capital de 200 €, sise 13, rue Vallon-Hoareau 97430 LE TAMPON, SIREN 524 220 805, ont décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société, et ce, à compter de ce jour. Mme ALAMOY Marie Saule est nommée liquidatrice. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Toute correspondance sera envoyée à cette adresse.

Aux termes d'un acte SSP
en date du 07/03/2016
Il a été constitué une société
Dénomination sociale :

DONKEY & NEUMAN

Siège social :
2, impasse des Pailles-en-Queue (Villa 7), 97426 Trois-Bassins
Forme : SAS à capital variable
Capital initial : 8 000 € au dessous duquel il ne peut être réduit
Capital autorisé : 2 000 000 €
Objet social : Production audiovisuelle, réalisation et diffusion de films, films publicitaires, émissions, animations pour tous types de médias et canaux de communication - Conception et création marketing & publicité - Communication, relations publiques, organisation d'événements - Conseil en stratégie, vision, études, anticipation et projets d'innovation.
Président :
GLOBAL INVESTISSEMENT, au capital de 8 000 €, immatriculée au RCS de Saint-Denis sous le numéro 498 745 860, domicilié 6, rue des Jades, 104 E Jardin du Lagon, 97434 Saint-Gilles-les-Bains, représentée par Frédéric MUSSARD élu pour une durée indéterminée.
Directeur général :
Monsieur Frédéric NESELMANS demeurant 2, impasse des Pailles-en-Queue (Villa 7), 97426 Trois-Bassins.
Directeur général : Monsieur Mickaël GRESSET demeurant 156, chemin Neuf, lotissement Saud, 97417 La Montagne.
Assemblées et actions : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées et chaque action donne droit à une voix. Toute cession d'actions à un tiers à la société est soumise à l'agrément des associés. Les actionnaires jouissent d'un droit de préemption sauf en cas d'augmentation du capital dans les limites du capital autorisé. Les actions créées à la constitution ne sont ni négociables ni cessibles pendant une durée de 2 ans à compter de leur émission. Cette disposition n'est pas applicable entre associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Saint-Pierre.

OAZE RECYCLE
SAS au capital de 1 000 €
35, avenue Charles Isautier
ZI n° 3
97410 SAINT-PIERRE
RCS ST-PIERRE 810 714 402
N° gestion 2015 B 284

Aux termes de l'AGE du 01/03/2016, il a été décidé à l'unanimité des résolutions suivantes :
- Extension de l'objet social
Objet social
Ancienne mention
La société a pour objet en France et à l'étranger :
- La récupération, stockage et traitement des véhicules hors d'usage
- La dépollution et le démontage de véhicules hors d'usage
- Le tri et la valorisation des déchets ferreux, non ferreux et toutes matières plastiques
- Le tri et la vente de pièces d'occasion
- La vente en ligne de pièces d'occasion
Nouvelle mention
La société a pour objet, en France et à l'étranger :
- L'achat et la vente de véhicules d'occasion et neufs
- Le reste de l'article demeure inchangé

POUR AVIS
LA DIRECTION

SUITE PAGE 24

l'Officiel
DE LA REUNION
Votre site de référence
pour consulter l'ensemble
des marchés publics et des annonces légales
de l'Océan Indien (Réunion-Mayotte)
3 bonnes raisons de s'abonner
l'Officiel sélectionne pour vous :
Tous les jours
Sur toute l'île
Toutes les annonces
Paiement en ligne
contact@officiel.re
0262 97 52 30

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160928-16521B-DE
en date du 28/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16521B

Extrait du site de la Ville et de l'Etat
Relative à la révision « allégée »

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160928-16521B-DE
en date du 28/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16521B

Imprimer cette page

Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

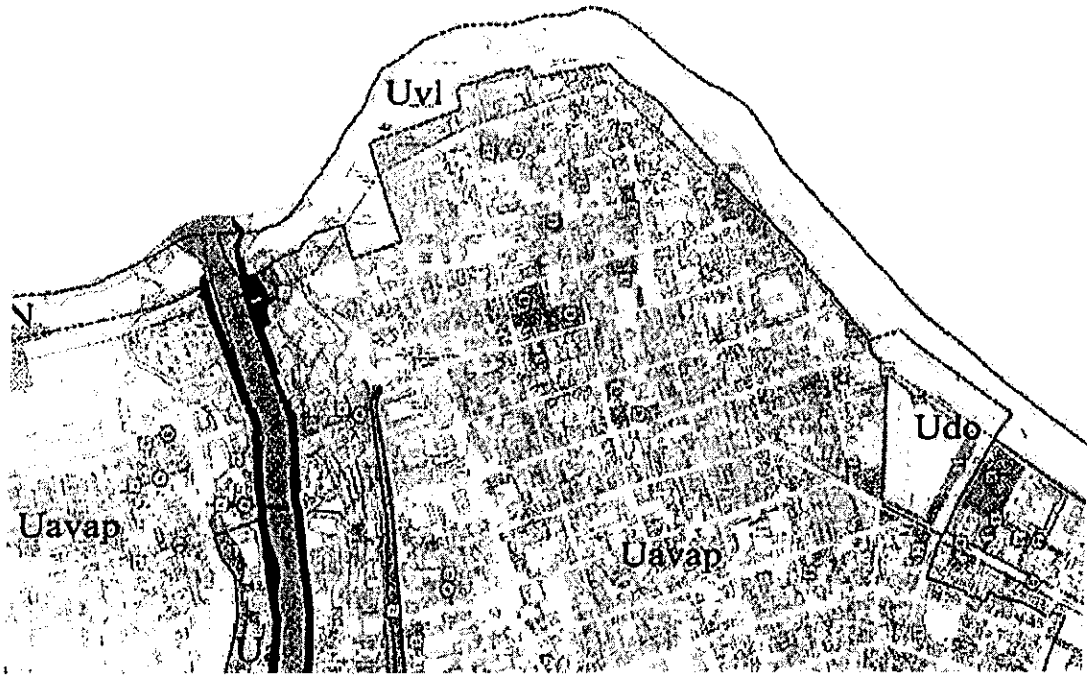

La DEAL, la DIECCTE et la DAAF, sont les résultantes de fusions d'une douzaine d'entités des services déconcentrés de l'Etat, qui sont aujourd'hui reparties sur différents sites, mais dont le fonctionnement nécessite un regroupement.

Dans un souci de meilleure cohérence et d'efficacité, l'Etat porte un projet de construction regroupant le siège de ces services au sein du Parc de la Providence, qui compte 4,5 ha.

En mars 2013, un jury de concours d'architecture, auquel la Commune de Saint-Denis a participé, a permis de sélectionner le projet qui avait le mieux appréhendé les enjeux du site.

Le pari architectural retenu s'est appuyé sur les façades des bâtiments historiques contribuant ainsi en termes de volume et d'image à une intégration parfaite des nouvelles construction dans le Parc.

Le Parc serait ainsi préservé et les constructions nouvelles seraient discrètes, voire invisibles depuis l'espace public.

Ce projet nécessite néanmoins la création de nouvelles places de parking et la réorganisation des places existantes. La réalisation des places de parking prévues se trouve entravée par la présence d'un Espace Boisé Classé au Plan Local d'Urbanisme dont la révision a été approuvée le 26 octobre 2013.

Eu égard à la nécessité d'un projet public, qui permettra notamment la libération des locaux situés au Barachois et ainsi le réaménagement de ce front de mer, l'évolution de ces EBC nécessaire à sa concrétisation de ce projet, impose une procédure de révision du PLU, conformément à l'article L. 123-13 du Code de l'Urbanisme.

Celle-ci a par ailleurs été sollicitée par le Préfet de la Réunion.

En vertu du même article L. 123-13, et à la non atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement de de Développement Durables, la procédure de révision dite "allégée", peut être employée.

Vous pouvez télécharger l'intégralité de ce document ci-dessous.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160928-16521B-DE
en date du 28/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16521B

RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

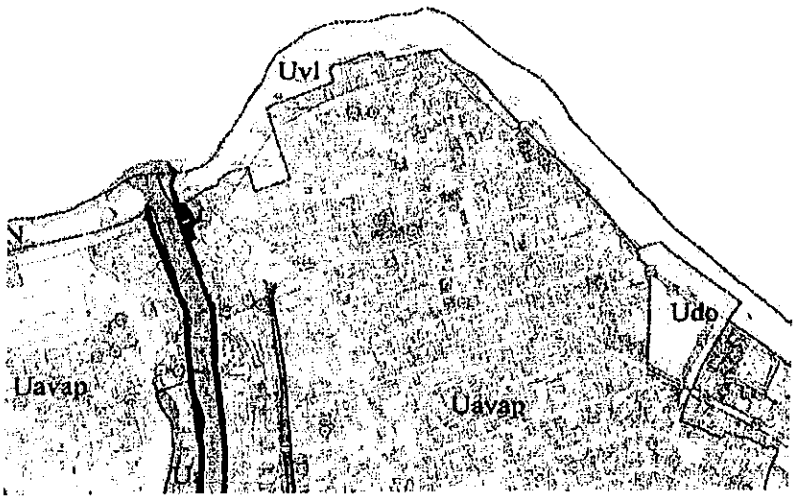

La DEAL, la DIECCTE et la DAAF, sont les résultantes de fusions d'une douzaine d'entités des services déconcentrés de l'Etat, qui sont aujourd'hui reparties sur différents sites, mais dont le fonctionnement nécessite un regroupement.

Dans un souci de meilleure cohérence et d'efficacité, l'Etat porte un projet de construction regroupant le siège de ces services au sein du Parc de la Providence, qui compte 4,5 ha.

En mars 2013, un jury de concours d'architecture, auquel la Commune de Saint-Denis a participé, a permis de sélectionner le projet qui avait le mieux appréhendé les enjeux du site.

Le pari architectural retenu s'est appuyé sur les façades des bâtiments historiques contribuant ainsi en termes de volume et d'image à une intégration parfaite des nouvelles construction dans le Parc.

Le Parc serait ainsi préservé et les constructions nouvelles seraient discrètes, voire invisibles depuis l'espace public.

Ce projet nécessite néanmoins la création de nouvelles places de parking et la réorganisation des places existantes. La réalisation des places de parking prévues se trouve entravée par la présence d'un Espace Boisé Classé au Plan Local d'Urbanisme dont la révision a été approuvée le 26 octobre 2013.

Eu égard à la nécessité d'un projet public, qui permettra notamment la libération des locaux situés au Barachois et ainsi le réaménagement de ce front de mer, l'évolution de ces EBC nécessaire à sa concrétisation de ce projet, impose une procédure de révision du PLU, conformément à l'article L. 123-13 du Code de l'Urbanisme.

Celle-ci a par ailleurs été sollicitée par le Préfet de la Réunion.

En vertu du même article L. 123-13, et à la non atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement de de Développement Durables, la procédure de révision dite "allégée", peut être employée.

Vous pouvez télécharger l'intégralité de ce document ci-dessous.

RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU - AVIS AU PUBLIC RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU - DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

A LIRE AUSSI

CADRE DE VIE

ACTUS CADRE DE VIE

Propreté

Collecte des déchets
Encombrants
Déchetteries
Dératisation et désinsectisation

Economie, marchés et commerces

Les marchés
Karé'o, le centre-vie de Saint-Denis
Economie sociale et solidaire

Tranquillité publique

Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme
L'AVAP
Règlement local de publicité
Réglementation PLU, PPR et AVAP

Transports, parking et stationnement

Eau et développement durable

Travaux de proximité

Technologies de l'information et de la communication

VOS DÉMARCHES

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour réaliser des statistiques de visites. En savoir plus Accepter X

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

COMMUNICATION / PRESSE

Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Denis

20 janvier 2016 (mis à jour le 10 février 2016)

Dans le cadre de la réorganisation des services déconcentrés de l'Etat, un regroupement au sein du Parc de la Providence de l'ensemble des effectifs de la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et de la DIECCTE (Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), s'ajoutant à la DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) déjà présente sur le site, est prévu pour fin 2018.

La DEAL, la DIECCTE et la DAAF sont les résultantes de fusions d'une douzaine d'entités. Sur Saint Denis, ces trois administrations représentent environ 460 agents. Elles sont néanmoins réparties sur différents sites de la ville de St-Denis et leur fonctionnement nécessite un regroupement.

Le parc de la Providence avec ses 4,5 hectares est l'un des rares sites du domaine de l'État permettant le relogement des deux administrations DEAL et DIECCTE dans le centre ville de St Denis. Ce site est actuellement occupé par la DAAF dont les bâtiments viennent d'être réhabilités et le Service Eau et Biodiversité de la DEAL ainsi que par une douzaine de constructions appelées à être démolies.

L'implantation de ce projet sur le site de la Providence à Saint-Denis permettra de disposer d'une unité fonctionnelle de direction avec des locaux répondant aux ratios de performance immobilière, aux exigences du Grenelle de l'Environnement et de la réglementation concernant l'accès des établissements recevant du public aux personnes handicapées.

L'opération s'inscrit dans le cadre de la Réforme Globale des Politiques Publiques et de la nouvelle politique immobilière de l'État.

Le parc de la Providence est une respiration dans la ville de St Denis. Il est à la fois un témoin historique majeur de l'histoire de la Réunion et une réserve botanique importante grâce à la qualité et à la variété des essences qui le composent.

Le parti architectural retenu s'est appuyé sur les façades des bâtiments historiques contribuant ainsi en termes de volume et d'image à une intégration parfaite des nouvelles constructions dans le parc. Le parc est ainsi préservé et les constructions nouvelles sont discrètes voire invisibles depuis l'espace public.

Bien que le projet ait pris le parti de s'implanter prioritairement à l'emplacement des bâtiments existants et dans les espaces non boisés, certaines surfaces actuellement classées espaces boisés classés (EBC) sont néanmoins impactées.

La révision allégée du PLU, sollicitée par le Préfet de la Réunion, a pour objectif la modification du classement en Espace Boisé Classé d'un terrain pour permettre la réalisation du projet.

Le public peut faire part de ses observations du lundi 1er février 2016 au 1er avril 2016 inclus.

Les documents mis à la concertation publique :

- Note concertation publique 28 01 2016 (format pdf - 1.5 Mo - 10/02/2016)
- deal-diecte cp2016 p1 (format pdf - 1.9 Mo - 10/02/2016)
- deal-diecte cp2016 p2 (format pdf - 2.1 Mo - 10/02/2016)
- deal-diecte cp2016 p3 (format pdf - 2.2 Mo - 10/02/2016)

Télécharger :

dem_revision_allegee_26092015 (format pdf - 308.3 ko - 20/01/2016)
Avis_Public_-_RevA-Concertation (format pdf - 414.6 ko - 02/02/2016)

Haut de page

Dans la même rubrique

Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Denis
A noter dans vos agendas ! La rentrée des pétrels !!
Opération de recensement "1000 paysages en actions"
Bonne année 2015
"France Ecologie Energie" la lettre d'information du ministère
Semaine européenne de la mobilité 2014
Labo O2CR : un label pour l'observation des cétacés à La Réunion
Projet d'aménagement de la Zone Arrière Portuaire - information du public
Nouveau classement sonore des infrastructures de transports terrestres en vigueur depuis le 16 juin 2014
2ème édition du forum des métiers de la mer
Projet de loi biodiversité
Risque requin : un site d'information pour tous
Concours photographique : "Mon paysage au quotidien"
Semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2013
Forum des métiers de la mer
Journées de la mer 2013 : inscrivez vos projets !
Fermeture des locaux de l'antenne Nord